

Être prêt en cas de situation d'urgence

L'affaire de tous !!

Que ce soit en cas d'incendie majeur, de catastrophe naturelle (verglas, inondation ou autre) ou de toute autre situation d'urgence qui peut survenir sans prévenir, vous devez être préparé.

En tant que citoyen, il est de votre devoir d'assurer vos besoins de subsistance et de vous préparer adéquatement, car votre survie pourrait en dépendre. Vous êtes le premier responsable de votre sécurité !

En cas d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Préparez votre trousse d'urgence sans plus tarder et conservez chez vous des provisions pour au moins trois (3) jours.

N'oubliez pas de vous inscrire à l'[info alerte Bedford](#) pour être à l'affût de toute communication émise par la Ville en cas de situation de crise. Le site internet demeurera en tout temps le point central de diffusion des communiqués.

Être autonome pendant 72 heures

Vous et votre famille devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels. Il est donc important de préparer une trousse de secours d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles suivants :

- Eau potable 2 litres par personne par jour
- Nourriture non périssable (provisions pour au moins 3 jours)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles
- Piles supplémentaires de rechange
- Lampe de poche

- Trousse de premiers soins, comprenant les éléments suivants : bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, bandages triangulaires, gants, antiseptiques, analgésiques.
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Couverture (minimum une par personne)
- [Consignes de sécurité en cas d'évacuation](#)
- [Consignes en cas de confinement ou mise à l'abri](#)

Pour en savoir plus, consultez le site Web du [ministère de la Sécurité publique](#).